

MONT-TREMBLANT

POLITIQUE DE CLUB

SIGNALEMENT DE MALTRAITANCE

OBLIGATION

décembre 2020



POLITIQUE DE CLUB SIGNALEMENT DE MALTRAITANCE OBLIGATION

Obligation

« Les lois canadiennes sur le bien-être des enfants établissent le devoir de signaler et d'obliger toutes les personnes à signaler des soupçons basés sur des motifs raisonnables de croire qu'un enfant est/ou a été abusé sexuellement : et/ou la divulgation d'abus sexuel sur un enfant. »

(Guide de sécurité de Soccer Canada, page 10, https://www.canadasoccer.com/files/CanadaSoccer_GuidetoSafetyFR.pdf)

Signalement

Il est du devoir de toutes personnes mises au courant qu'un enfant est abusé ou à risque de se faire abuser de signaler. Selon le cas, le signalement se fera à différentes personnes ou à différents organismes.

Abus par les parents

- Si les informations se rapportent à une situation potentielle d'abus d'un enfant par l'un de ses parents ou tuteurs, il faut les communiquer à la protection de l'enfance ou à la police.
- Le signalement permettra aux autorités (ex. La protection de l'enfance ou la police) de déterminer s'il y a lieu d'enquêter. Ceci n'est pas votre rôle!

Abus par une autre personne (ex. Entraîneur, bénévole, gardienne, etc.)

 Si les informations se rapportent à une situation potentielle d'abus d'un enfant par une autre personne, il faut les communiquer aux parents ou tuteurs de l'enfant, et peut-être aussi à la protection de l'enfance ou à la police.

2

Sources:

- 1- Signalement des abus pédosexuels et des inconduites, https://commit2kids.ca/fr/proteger-jeunes-athletes/
- 2- Étapes à suivre pour signaler un abus pédosexuel, https://commit2kids.ca/fr/proteger-jeunes-athletes/



POLITIQUE DE CLUB SIGNALEMENT DE MALTRAITANCE OBLIGATION

- Le signalement permettra aux parents ou aux tuteurs d'agir en amont pour protéger leur enfant.
- Si applicable** Le signalement permettra aux autorités (ex. La protection de l'enfance ou la police) de déterminer s'il y a lieu d'enquêter. Ceci n'est pas votre rôle!

« Rappelez-vous qu'un signalement peut stopper ou prévenir des abus contre d'autres enfants aussi.

Lorsqu'on apprend qu'un enfant a déjà subi des abus pédosexuels, il faut le signaler même si les abus ont cessé, car l'abuseur est peut-être encore en contact avec des enfants auxquels il pourrait s'en prendre. »

Source : Signaler les abus pédosexuels et les inconduites, page1, https://commit2kids.ca/fr/proteger-jeunes-athletes/

Étapes à suivre pour signaler un abus pédosexuel

Il est essentiel de rédiger un compte rendu écrit à chacune des étapes afin de conserver des traces écrites

Étape 1

- Vous avez découvert un abus pédosexuel par un entraîneur ou un bénévole.
- o Un enfant dévoile un abus pédosexuel par un entraîneur ou un bénévole.

Étape 2

- L'entraîneur ou le bénévole qui perçoit ou reçoit l'information :
 - ✓ Signale l'incident à la police ou à la Protection de l'enfance

3

Sources:

- 1- Signalement des abus pédosexuels et des inconduites, https://commit2kids.ca/fr/proteger-jeunes-athletes/
- 2- Étapes à suivre pour signaler un abus pédosexuel, https://commit2kids.ca/fr/proteger-jeunes-athletes/



POLITIQUE DE CLUB SIGNALEMENT DE MALTRAITANCE OBLIGATION

- ✓ Si l'abus a été fait par une autre personne il faut en aviser les parents.
- ✓ Informe son supérieur, qui se chargera ensuite d'informer la direction du club

Étape 3

 Le supérieur ou la direction de l'organisme, <u>s'il y a lieu</u>, suspend l'entraineur ou le bénévole soupçonné de l'abus¹.

Étape 4

La Protection de l'enfance ou la police mènent une enquête. Le club effectue un suivi interne.

RÉSULTATS

- **A.** Abus confirmé/coupable. L'entraîneur ou le bénévole est démis de ses fonctions (si ce n'était pas déjà fait).
- **B.** Résultats non concluants/non coupable². Demandez un avis juridique. Voyez s'il y a lieu de démettre l'entraîneur ou le bénévole de ses fonctions.

Étape 5

o Inscrivez le résultat de l'enquête sur la fiche de signalement d'incident.

4

Sources:

¹ Il est recommandé de consulter un avocat avant de suspendre ou de congédier un entraîneur.

² Les procédures criminelles sont parfois longues et complexes. Un verdict de non-culpabilité ne signifie pas nécessairement qu'aucun abus n'a été commis. Il est recommandé de consulter un avocat.

¹⁻ Signalement des abus pédosexuels et des inconduites, https://commit2kids.ca/fr/proteger-jeunes-athletes/

²⁻ Étapes à suivre pour signaler un abus pédosexuel, https://commit2kids.ca/fr/proteger-jeunes-athletes/